

Équipement minimum de l'entreprise formatrice

Praticienne sur bois AFP / praticien sur bois AFP

Généralités

Les bâtiments, équipements, ressources opérationnelles, machines portatives et appareils logistiques des entreprises formatrices doivent en règle générale répondre aux dispositions légales du droit du travail et aux lignes directrices applicables en matière de sécurité (conformément à la SUVA).

Selon la spécialisation (Industrie ou Atelier et chantier), des prescriptions minimales différentes s'appliquent aux entreprises.



Pour les DEUX spécialisations il convient d'utiliser les équipements minimaux suivants:

Locaux d'entreprise

- Locaux de production
- Bureau d'entreprise
- Locaux sociaux (salle de pause, vestiaire, toilettes séparées, etc.)

Sécurité au travail

- Équipements de protection et de sécurité individuelle

Machines stationnaires

- Scie à ruban
- Raboteuse
- Scie circulaire

Autres

- Système de rapport (saisie du temps de travail)
- Matériel de premiers secours



Spécialisation Atelier et chantier:

Équipements, outils, petites machines

- Outils portatifs individuels
- Outils de la société
- Petites machines et machines portatives, outils pneumatiques (tels que les scies circulaires, les rabots à main, les tronçonneuses thermiques, les perceuses, les cloueurs, etc.)
- Outils de montage et de levage
- Établis



Spécialisation industrie:

Installations de production possibles

- Centre d'usinage
- Scies à déligner et débiter
- Scie à grumes
- Chaîne de rabotage
- Impréginateur
- Abouteuse
- Convoyeur pour rondins
- Séchoir à bois
- Presse à plaquer
- Scie multiple
- Récolteuse
- Matériel de levage et de manutention
- Pont roulant
- Etc.

Cours interentreprises:

Pour suivre les cours interentreprises, chaque participant doit se munir des machines suivantes:

- Tronçonneuse
- Défonceuse
- Scie circulaire
- Perceuse
- Rabot
- Scie sauteuse
- Équipements de protection et de sécurité individuelle (EPI)